

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 8 juillet 2011
(convocation du 27 juin 2011)

Aujourd'hui Vendredi Huit Juillet Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel de 11 h 45 à 12 h 30
Mme BOST Christine à M. DOUGADOS Daniel à partir de 15 h 00
M. CAZABONNE Didier à M. MANGON Jacques à partir de 16 h 00
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard à partir de 14 h 00
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe à partir de 14 h 00
Mme FAYET Véronique à M. BOUSQUET Ludovic à partir de 16 h 00
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard à partir de 15 h 00
M. GAUTE Jean-Michel à M. DELAUX Stéphan
M. GAUZERE Jean-Marc à M. BRON Jean-Charles à partir de 15 h 45
M. GELLE Thierry à Mme BONNEFOY Christine à partir de 14 h 00
M. SAINTE MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent de 10 h 30 à 14 h 50
Mme BALLOT Chantal à M. CHARRIER Alain à partir de 15 h 00
M. BAUDRY Claude à Mme. EWANS Marie-Christine
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme BREZILLON Anne
M. CAZENAVE Charles à Mme SAINT ORICE Nicole à partir de 14h 00
Mme CHAVIGNER Michèle à M. JOUBERT Jacques
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. ANZIANI Alain de 14 h 00 à 14 h 30
M. DAVID Jean-Louis à M. DAVID Yohan de 14 h à 14 h 45
M. DANJON Frédéric à M. ROSSIGNOL Clément
Mme DELATTRE Nathalie à Mme COLLET Brigitte

Mme DESSERTINE Laurence à M. CAZENAVE Charles de 9 h30 à 12 h 55 puis à
Mme PARCELIER Muriel de 14 h à 17 h
M. DUPOUY Alain à M. DUCASSOU Dominique
Mme FOURCADE Paulette à M. TOUZEAU Jean
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. POIGNONEC Michel à partir de 14 h 40
M. GUICHOUX Jacques à M. LAMAISON Serge
M. GUILLEMOTEAU Patrick à Mme EL KHADIR Samira de 9 h 30 à 12 h 55 et à M.
DUBOS Gérard à partir de 14 h 00
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. LOTHAIRE Pierre de 10 h 30 à 11 h M. JUNCA
Bernard à M. QUANCARD Denis à partir de 12 h 00
Mlle EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques à partir de 16 h 00
Mme LAURENT Wanda à M. ROBERT Fabien
M. MAURRAS Franck à M. HERITIE Michel à partir de 15 h 00
M. MERCIER Michel à M. RAYNAUD Jacques à partir de 15 h 00
M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max
M. PEREZ Jean-Michel à Mme DIEZ Martine à partir de 15 h 00
M. POIGNONEC Michel à M. GUICHEBAROU Jean-Claude à partir de 14 h 40
M. REIFFERS Josy à M. SOLARI Joël
M. RESPAUD Jacques à M. ROUYEYRE Matthieu à partir de 15 h 00
M. SENE Malick à M. DAVID Alain
Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne de 14 h 00 à 15 h 20

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés Publics - Construction du tramway Réseau 2013/14 - Marché de Maîtrise d'œuvre pour les études d'infrastructures et la réalisation des terminus partiels sur les lignes A, B et C - Autorisation d'attribution et de signature

Monsieur CHAUSSET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Afin d'améliorer le service rendu aux usagers et adapter au mieux l'offre de transport à la demande, le principe d'un réseau multiservices comme mode d'exploitation a été validé par le Comité de Pilotage Tramway du 10 mars 2010. En effet, le réseau actuel du Tramway constitué de 3 lignes A, B et C connaît d'ores et déjà des phénomènes de saturation qui s'amplifieraient avec les extensions de réseau prévues pour la 3^{ème} phase et avec l'augmentation de fréquentation.

Pour la mise en œuvre de ce réseau, des terminus partiels sur l'infrastructure existante doivent être créés. Il s'agit de mettre en place des voies de retournement et de remisage en ligne des rames.

Chaque terminus partiel implique la mise en place d'appareils de voie sur la voie existante, la création d'une voie en parallèle de la voie existante, le système d'alimentation (LAC ou APS), la signalisation ferroviaire et le paramétrage du Système d'Aide à l'Exploitation et du Système d'Information Voyageurs.

Les 6 terminus partiels à créer sur le réseau existant sont :

- Ligne A : Stations Cenon Gare et CHR Pellegrin
- Ligne B : Stations Montaigne – Montesquieu et Quinconces
- Ligne C : Stations Belcier et Quinconces

A cet effet, le Conseil de Communauté a autorisé, par délibération n°2010/0797 du 26 novembre 2010, le lancement d'un marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des études et le suivi de l'exécution des travaux des 6 terminus partiels sur les lignes A, B et C du tramway et a désigné les membres composant le jury.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en date du 3 mars 2011, conformément aux dispositions des articles 74-III 4^oalinéa a et 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

Les prestations font l'objet d'un marché comportant une tranche ferme et deux tranches conditionnelles en application de l'article 72 du Code des Marchés Publics.

La part de l'enveloppe financière affectée aux travaux par le maître d'ouvrage est fixée à :

- 13 100 000,00 € h.t. pour la tranche ferme,
- 6 800 000,00 € h.t. pour la tranche conditionnelle 1 (Terminus partiel Quinconces ligne B),
(soit 19 900 000 € h.t.) ;
- -1 720 000,00 € h.t. pour la tranche conditionnelle 2 (Terminus partiel Quinconces ligne C).
(soit 11 380 000 € h.t.).

L'estimation du forfait de rémunération du maître d'œuvre est fixée à 1 400 000,00 € h.t. pour la tranche ferme, 700 000,00 € h.t. pour la tranche conditionnelle 1 et à -180 000,00 € h.t. pour la tranche conditionnelle 2 (soit un total de 1 920 000 € h.t.).

(A noter que pour le montant des tranches conditionnelles correspondant à des positionnements alternatifs, il s'agit de prendre en compte l'écart avec le coût des travaux prévu en tranche ferme en plus ou moins-value).

A noter qu'une erreur matérielle d'inversion des montants entre les deux tranches s'était glissée dans la délibération (concernant l'enveloppe prévisionnelle et l'estimation du forfait).

Les dépenses en résultant sont à imputer au budget Annexe Transport, Exercices 2011 et suivants, Chapitre 20, Compte 20310002, KD00, Programme TW30.

Trois bureaux d'études ont répondu à la consultation. Il s'agit de :

- Setec / STOA ;
- Egis Rail / Richez Associés ;
- Systra / Coteba / Ingerop / Eccta / Brochet Lajus Pueyo / Signes.

En date du 11 mai 2011, la Commission d'Appel d'Offres a agréé les candidats. L'analyse des offres a été réalisée par le Pôle mobilité.

La Commission d'Appel d'Offres siégeant en jury, du 8 juin 2011, a proposé d'attribuer le présent marché au groupement Systra / Coteba / Ingerop / Eccta / Brochet Lajus Pueyo / Signes, classé en premier au regard des critères de jugement des offres, pour un montant de 1 584 470,00 € h.t.

Soit :

- 1 195 950,00 € h.t. pour la Tranche Ferme,
- 500 160,00 € h.t. pour la Tranche Conditionnelle 1,
- - 111 640,00 € h.t. pour la Tranche Conditionnelle 2.

Le marché débute à compter de sa date de notification. Le délai maximum d'affermissement des tranches conditionnelles est 10 mois à compter de la date de notification du marché. Cette décision d'affermissement sera notifiée au titulaire par ordre de service.

En conséquence, il vous est proposé :

- d'attribuer le marché au groupement Systra / Coteba / Ingerop / Eccta / Brochet Lajus Pueyo / Signes ;
- de signer le présent marché.

En application des articles L2121.12 et 2121.13 du Code Général des Collectivités Territoriales, le projet de marché est mis à disposition des conseillers communautaires à l'immeuble Le Guyenne à la Direction de la Commande Publique – 6^{ème} étage.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Marchés Publics, et notamment ses articles 72, 74-III 4° alinéa a et 57 à 59,

VU le projet du marché mis à disposition des élus communautaires en application des articles L2121-12 et L2121-13 du CGCT,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT

- qu'il est proposé à l'issue de la consultation d'attribuer au groupement Systra / Coteba / Ingerop / Eccta / Brochet Lajus Pueyo / Signes, le marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'infrastructures de terminus partiels sur les lignes A, B et C du Tramway.
- qu'il y a lieu d'autoriser Monsieur le Président à attribuer et à signer le marché avec ce groupement.

DECIDE

Article 1 : d'attribuer le marché au groupement Systra / Coteba / Ingerop / Eccta / Brochet Lajus Pueyo / Signes, pour un montant total de 1 584 470,00 € h.t.

Soit :

- 1 195 950,00 € h.t. pour la Tranche Ferme,
- 500 160,00 € h.t. pour la Tranche Conditionnelle 1,
- - 111 640,00 € h.t. pour la Tranche Conditionnelle 2.

Article 2 : Monsieur le Président est autorisé à signer le présent marché.

Article 3 : Les dépenses en résultant sont à imputer au budget Annexe Transport, Exercices 2011 et suivants, Chapitre 20, Compte 20310002, KD00, Programme TW30.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 8 juillet 2011,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
18 JUILLET 2011**

PUBLIÉ LE : 18 JUILLET 2011

M. GÉRARD CHAUSSET